

AVIS DE VACANCE

EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **CONNECT-B-5** | |
| **Direction générale : Direction :**  **Unité :**  **Chef d’unité : Téléphone :** | **Réseaux de communication, contenu et technologies Connectivité**  **Investissement dans les réseaux à haut débit Franco Accordino**  **+32 2 299 82 72** | |
| **Nombre de postes disponibles Catégorie**  **Prise de fonction souhaitée : Durée initiale souhaitée**  **Lieu d’affectation :** | **1**  **Administrateur (AD) 2ème trimestre 20YY1 2 an(s)1**  ☑ **Bruxelles**  **Luxembourg**  **Autre : …….** | |
| **Particularités :** | ☑ **Avec indemnités** | * **SANS FRAIS** |
| **Cet avis est également ouvert**   * **aux pays AELE suivants :**   + **Islande**  **Liechtenstein**  **Norvège**  **Suisse**   + **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** * **aux pays tiers suivants:**   ☑ **aux organisations intergouvernementales suivantes: Banque mondiale, FMI, BERD...** | |

|  |  |
| --- | --- |
| **1** | **Nature des fonctions :** |
| L’Unité B5 est en charge de différents instruments utilisés pour stimuler l’investissement public et privé dans la connectivité afin de soutenir les objectifs de la Décennie numérique. Plus spécifiquement, l’unité gère, en collaboration avec l’agence exécutive HaDEA, le volet numérique du programme de mécanisme pour l’interconnexion en Europe, Connecting Europe Facility (CEF), pour lequel 2 appels ont déjà été publiés. Dans le cadre du CEF, mais aussi au-delà, l’unité élabore et met en œuvre des politiques dans le domaine de la connectivité dorsale pour les passerelles numériques mondiales et celui de la connectivité 5G pour les communautés intelligentes. De plus, l’équipe est responsable pour l’exercice des droits de la Commission en tant qu’actionnaire du fonds d’investissement CEBF (Connecting Europe Broadband Fund), ainsi que pour l’élaboration et la mise en œuvre des instruments financiers pour la connectivité.  L’unité est en charge de la politique de déploiement de réseaux gigabit au moyen des ressources financières actuelles et futures de l’UE, telles que la Recovery and Resilience Facility (RRF), les Fonds structurels et de cohésion et InvestEU. L’unité est le centre | |

1 Les précisions liées à la date de prise de fonction et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END).

d’expertise de la DG Connect en matière de contrôle des aides d’État et travaille en étroite collaboration avec la DG Concurrence pour l’évaluation de la notification par les États membres des aides accordées à des projets de haut débit. Elle collabore également avec la Banque européenne d’investissement (BEI) en lui communiquant le point de vue de la Commission sur la compatibilité des projets candidats au financement de la BEI avec les politiques de l’Union.

Les tâches consisteront notamment à:

* Contribuer à l’élaboration et à la gestion des politiques et des instruments de financement liés aux réseaux gigabit et 5G, conformément aux objectifs fixés pour 2030 pour la Décennie numérique, notamment en ce qui concerne les aspects juridiques et/ou économiques des programmes de financement des subventions et les instruments financiers, y compris, en particulier, les aspects relatifs aux aides d’État et les modalités de mise en œuvre ;
* Élaborer une politique dans le domaine du financement des réseaux de communications électroniques, y compris au moyen de subventions et d’instruments financiers;
* Contribuer à la réflexion et produire en temps utile des résultats de qualité sur les futures orientations stratégiques et les questions horizontales et transversales concernant les réseaux de communications électroniques, notamment dans le contexte du prochain programme de travail du CEF et du prochain cadre financier pluriannuel (CFP);
* Contribuer à l’analyse technique, économique ou juridique des problèmes de déploiement des réseaux de communications électroniques ;
* Préparer des analyses et des recommandations sur les différents projets d’infrastructures numériques soutenus par le CEF, la RRF, l’EFSI et InvestEU, ainsi que sur les programmes et les plans nationaux/régionaux et leurs contributions potentielles à la réalisation des objectifs de la décennie numérique;
* Concevoir, superviser et gérer des études et des projets informatiques faisant l’objet de marchés passés par la Commission;
* Mettre en œuvre des actions spécifiques de la politique de la Commission dans le domaine de la connectivité ; et
* Représenter la Commission dans les contacts avec les parties prenantes (y compris la préparation et la participation à des conférences et à divers fora) de l’environnement des entreprises/utilisateurs et des autorités nationales ou régionales des États membres (par exemple, le réseau des bureaux de compétences en matière de haut débit).

|  |  |
| --- | --- |
| **2** | **Qualifications requises :** |
| 1. *Critères d’éligibilité*   Afin d'être détaché auprès de la Commission, le candidat doit satisfaire aux critères d’éligibilité suivants. Tout candidat ne remplissant aucun de ces critères sera automatiquement éliminé de la procédure de sélection.   * + Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision pouvant être considérées comme équivalentes à celles du groupe de fonctions AD.   + Ancienneté: avoir une ancienneté d’au moins un an auprès de son employeur, c’est-à-dire être employé depuis au moins 12 mois avant le détachement par un employeur éligible (comme décrit à l’Article 1 de la décision END), sur une base contractuelle ou statutaire;   + Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions à exercer. Tout END ressortissant d’un pays tiers doit démontrer qu’il possède une connaissance approfondie d’une langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui sont confiées. | |

*b) Critères de sélection*

Diplôme universitaire, de préférence en économie, droit et/ou ingénierie des communications életroniques.

Expérience professionnelle: connaissance approfondie du secteur des communications électroniques; expérience dans la coordination ou la gestion de projets de déploiement des TIC et/ou du haut débit; une expérience des processus politiques et administratifs et/ou de la gestion de programmes pertinents, ainsi qu’une bonne connaissance des procédures internes de la Commission; Une expérience des politiques de la DG CONNECT et/ou des instruments de financement , ainsi qu’une connaissance du cadre réglementaire et/ou des aides d’état de l’UE en faveur du secteur des télécommunications et du haut débit, constitueraient un atout important.

Langue(s) nécessaire(s) pour l’accomplissement des tâches: une très bonne maîtrise de l’anglais et une capacité à rédiger des documents politiques et techniques clairs et convaincants sont nécessaires. Toute autre langue européenne serait un atout.

Fournir des résultats de haute qualité dans des délais serrés; capacité à identifier les problèmes, à proposer des solutions et à produire des résultats de qualité rapidement; bonnes capacités d’organisation et de communication et aptitude à travailler au sein d’une équipe pluridisciplinaire; esprit d’équipe, aptitude à travailler de manière autonome et à prendre des initiatives. Le candidat doit avoir la capacité d’acquérir rapidement de nouvelles compétences, quand nécessaire; Aptitude à travailler au sein d’une équipe pluridisciplinaire de spécialistes, bonnes compétences éditoriales.

|  |  |
| --- | --- |
| **3** | **Soumission des candidatures et procédure de sélection** |
| Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>) en français, anglais ou allemand **uniquement à la Représentation Permanente / Mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui transmettra les candidatures aux services de la Commission compétents dans les délais fixés par ces derniers. **Le non respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.  Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée. | |

|  |  |
| --- | --- |
| **4** | **Conditions du détachement** |
| Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END). Le texte de cette décision est disponible sur [http://ec.europa.eu/civil\_service/job/sne/index\_fr.htm.](http://ec.europa.eu/civil_service/job/sne/index_fr.htm)  L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.  Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui en remplit les conditions conformément à l'article 17 de la décision END.  Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.  Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature. | |

|  |  |
| --- | --- |
| **5** | **Traitement des données à caractère personnel :** |
| Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG | |

concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (CE) No 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

Le droit d’accès des personnes aux données les concernant, ainsi que de rectification de ces données, peut être exercé auprès du Responsable du traitement, conformément à l’article 13 du règlement relatif au traitement des données à caractère personnel. A tout moment, les candidats ont la possibilité de saisir le Contrôleur européen de la protection en envoyant un courriel à [edps@edps.europa.eu.](mailto:edps@edps.europa.eu)

A l'attention des candidats des pays tiers : vos données à caractère personnel peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires. Plus d'informations à l'adresse : <http://ec.europa.eu/dgs/personnel_administration/security_fr.htm>.

Les informations sur le traitement des données personnelles au sein du JRC sont disponibles à l'adresse: [http://ec.europa.eu/dgs/jrc/index.cfm?id=6270.](http://ec.europa.eu/dgs/jrc/index.cfm?id=6270)